

ANNEXE VII (verso)
 Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrières sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux Annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954.

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot) $Ch\ AV = Ch \times \frac{Y}{F'} = \frac{1\ 335}{3,578} \times \frac{0,710}{3,578} = 265$ kg

Essieu(x) AR $Ch\ AR = Ch \times \frac{F' - Y}{F'} = \frac{1\ 335}{3,578} \times \frac{2,868}{3,578} = 1\ 070$ kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu(x) AV (ou pivot)	{	Poids à vide : PV.AV =	1 240 kg
		Poids conducteur et passagers :	
		p.AV =	150 kg
		Ch.AV =	265 kg
		PT AV total =	1 655 kg
		PT AV autorisé :	
minimal (2)	kg		
maximal (2)	1 850 kg		

Essieu(x) AR	{	Poids à vide : PV.AR =	700 kg
		Poids conducteur et passagers :	
		p.AR =	75 kg
		Ch.AR =	1 070 kg
		PT AR total =	1 845 kg
		PT AR autorisé :	
minimal (2)	kg		
maximal (2)	2 060 kg		

Fait à VILDÉ-GUINGALAN, le 24/12/2008
 signature et cachet

ROUILLE SARL
CARROSSERIE POIDS LOURDS
 Route de Dinan
 22980 VILDE GUINGALAN
 Tél. 02 96 27 61 03 - Fax 02 96 27 69 54

NOTA :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelages...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements.